



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres de gestion agréés

Question écrite n° 87909

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les craintes des centres de gestion agréés, relatives à l'évolution de la fiscalité et des statuts juridiques. En décembre 2014, ont été adoptées trois mesures : suppression de la réduction d'impôt de 915 euros, suppression du délai de reprise de 2 ans pour les adhérents en cas de contrôle fiscal, plafonnement de la déduction du salaire du conjoint. Aujourd'hui, alors que la fédération nationale des CGA, le comité de liaison des centres de gestion (CLCG), participe à des travaux sur le projet de réforme des CGA, il est annoncé un relèvement de l'effectif de ces CGA à 1 000 adhérents au lieu de 300 actuellement. Cette annonce, si elle venait à se concrétiser, irait, selon les responsables départementaux des CGA, dont le président du CGA de l'Aveyron, à l'encontre du fondement même des CGA dont le cœur de métier réside dans la prévention fiscale et économique de leurs entreprises adhérentes ainsi que dans la formation de leurs dirigeants et implique un accompagnement de proximité. Les dirigeants départementaux de CGA s'inquiètent de la mise en place de 12 autres mesures, au-delà des 3 mesures votées en décembre 2014, s'appuyant sur les 15 préconisations de la Cour des comptes et tendant à modifier la nature même des CGA qui deviendraient des « centres de contrôles » sous-traitants des services fiscaux. C'est la raison pour laquelle elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour défendre la spécificité des CGA.

Texte de la réponse

La Cour des comptes a publié le 11 septembre 2014 un rapport sur les organismes de gestion agréés. La Cour, tout en se prononçant pour le maintien de ces structures, formule un certain nombre de recommandations pour en améliorer l'efficacité, qu'elle juge aujourd'hui insuffisante. Afin de tirer les conséquences de ces travaux, et de définir collectivement les conditions de la mise en œuvre de certaines de ses préconisations, un groupe de travail réunissant des représentants des 15 fédérations d'organismes agréés dont le comité de liaison des centres de gestion (CLCG) et du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, a été animé par la direction générale des finances publiques pendant plusieurs mois. Entre autres, une augmentation de seuil minimal d'adhérents des organismes de gestion agréés est envisagée. L'objectif recherché, en incitant les organismes de gestion agréés à se rapprocher, est d'accroître leur indépendance, mais aussi leur efficacité, pour faciliter la stabilité voire la modération tarifaire à laquelle leurs adhérents aspirent. Avec 432 organismes répartis sur l'ensemble du territoire, et leurs éventuels bureaux secondaires, le rapprochement de structures ne menace pas leur maillage territorial et la proximité avec leurs adhérents. Cette évolution sera assortie d'un délai de mise en œuvre laissant le temps nécessaire pour réaliser ces rapprochements. Par ailleurs, les discussions au sein du groupe de travail n'ont pas remis en cause les missions d'accompagnement des organismes de gestion agréés, notamment la formation, qui vont au-delà de leurs missions de contrôle. Enfin, l'extension des missions de contrôle des organismes de gestion agréés, votée en LFR 2015, répond à une préconisation de la Cour des comptes. Elle ne constitue en aucune manière un contrôle fiscal. Cette nouvelle mission doit permettre, dans le prolongement des missions de l'examen de concordance, de cohérence et de vraisemblance, aux organismes agréés de compléter leurs investigations par l'examen de certaines pièces justificatives. Ainsi

les travaux conduits pour renforcer le rôle des organismes de gestion agréés répondent à la fois au souci d'accroître la qualité du service rendu aux adhérents et à l'administration fiscale, d'éviter un surcroît déraisonnable de charge de travail aux organismes de gestion agréés et de ne pas induire de pesanteurs administratives nouvelles pour les adhérents.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87909

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6780

Réponse publiée au JO le : [30 août 2016](#), page 7767